



Wicht Jean-Daniel, Kolly Nicolas

Bâtiment ACPC des CIE Villaz – Achat du mobilier à l'étranger ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 11.10.23

Transmission au CE : 11.10.23

Dépôt

L'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC) construit actuellement un bâtiment pour les cours interentreprises (CIE) d'une dizaine d'association à Villaz. L'ACPC est financée par les communes à raison de 50%, par le canton à hauteur de 25% et le solde provient d'une contribution patronale. De plus, les nouveaux bâtiments des CIE de l'ACPC reçoivent une subvention de l'Etat de Fribourg de 30 % au maximum selon la loi sur la formation professionnelle.

Récemment, l'entrepreneur total dudit chantier a lancé un appel d'offres pour le mobilier qui équipera les divers locaux. Selon nos informations, le 95 % des produits de l'appel d'offre proviendra de l'étranger. Pourtant, plus de la moitié du mobilier pourrait être produit par des fabricants suisses, certes à un coût plus élevé. Mis à part le fait d'économiser des deniers publics, nous ne comprenons pas cette manière de faire. Une fabrication suisse équivaut à l'utilisation de bois suisse, le tout avec un minimum de transport, sans emballage plastique et, cerise sur le gâteau, une durée de vie plus longue et du mobilier réparable si nécessaire ! Ne dit-on pas le bon marché est toujours trop cher ?

Le développement durable est devenu, à plus forte raison depuis la crise climatique, un thème récurrent. Aujourd'hui, on cherche à favoriser les circuits courts dans l'approvisionnement des matériaux afin de limiter la consommation d'énergie. Il est, dès lors, incompréhensible que le Maître d'ouvrage des nouveaux bâtiment CIE de Villaz, l'ACPC, n'ait pas sensibilisé l'entrepreneur total à cette problématique. Si les produits suisses sont plus chers que les produits étrangers, leur qualité supérieure permettra un amortissement sur un plus long terme.

La prospérité de la Suisse est due en grande partie à l'excellence de son économie. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que le canton ne se soucie pas de soutenir nos PME, ce qui aurait pu, dans le cas présent, aisément se faire dans le respect de la loi sur les marchés publics.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions que cette situation nous amène à poser :

1. Quels sont les exigences du canton pour les constructions qu'il subventionne afin de soutenir les circuits courts tout en respectant les dispositions réglementaires de la loi sur les marchés publics ?
2. Pourquoi l'ACPC, présidée par le Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), n'a pas fixé des exigences pour favoriser dans cet appel d'offre les produits suisses ?
3. Le canton dispose-t-il d'une charte concernant ses achats publics qui tienne compte du développement durable ?